

À L'INITIATIVE DU CROUS DE BORDEAUX-AQUITAINE

MUSIQUES DE R.U.

**TREPLIN
MUSICAL
ÉTUDIANT**



RÈGLEMENT
2012

MUSIQUES DE R.U.

TREPLIN MUSICAL ÉTUDIANT

RÈGLEMENT 2012

ART. Le CROUS de Bordeaux-Aquitaine sous l'égide du Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires organise un tremplin intitulé « Musiques de R.U. ». Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français. Un partenariat est institué avec les CROUS de : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux Aquitaine, Caen, Clermont-Ferrand, Corte, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon - Saint-Etienne, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice-Toulon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rennes-Bretagne, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

ART.

2

Le concours est ouvert à **tous les genres musicaux**.

ART.

3

Peut concourir tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. La prestation peut se faire **en groupe ou en solo**. Il est expressément interdit aux personnes directement associées à l'organisation, à la conduite et aux commanditaires du concours, de même qu'aux juges et aux membres de leur famille, de participer au concours.

ART. Les groupes devront être composés d'une moitié d'étudiants au moins. Le groupe ou l'artiste solo ne peut envoyer qu'une seule maquette auprès d'un seul CROUS, dans le cas contraire leur participation sera annulée

4

ART. Les candidats ne doivent pas être, au jour de la finale, liés à une maison de disques. Du seul fait de leur participation, ils garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés. Les candidats doivent impérativement mentionner s'ils sont inscrits à la SACEM lors de leur dépôt de maquette. Ils s'engagent à autoriser le CNOUS et les CROUS à filmer et à photographier leur prestation et à l'utiliser dans le but de la promotion du tremplin et des activités des CROUS et du CNOUS.

5

ART. Chaque groupe devra envoyer une maquette comprenant entre 3 et 6 titres (uniquement sur CD) avant le 13 janvier 2012 au CROUS de son académie (adresse au dos), ou directement au CROUS de Bordeaux-Aquitaine si son CROUS ne participe pas.

6

A chaque envoi devront être joints les documents suivants :

- le formulaire d'inscription « Musiques de R.U. » (à télécharger sur le site du CNOUS ou des CROUS participants dûment complété et signé)
- la photocopie de la (ou les) carte(s) d'étudiant
- la lettre d'autorisation de publication des CD
- la lettre du droit à l'image

Les maquettes ne seront pas restituées. Tout dossier hors délai ou incomplet ne sera pas retenu.

ART. Les groupes seront retenus lors de présélections régionales puis nationale après auditions de leur maquette envoyée avant le **13 janvier 2012**. Chaque groupe sélectionné disposera d'une durée de prestation comprise entre 25 et 30 minutes et ne devra présenter que des compositions originales sous peine de disqualification. Le groupe s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demandera.

7

ART. 8 Les CROUS se trouvant dans l'impossibilité d'organiser un concours régional en raison d'un nombre insuffisant de candidats enverront leurs maquettes au CROUS de Bordeaux-Aquitaine, **avant le 23 mars 2012** à l'adresse suivante :

**Service culturel du CROUS de Bordeaux-Aquitaine,
Maison d'Activités Culturelles
Domaine Universitaire - Village 3
33608 PESSAC Cedex**

ART. 9 Le CNOUS constituera un jury national composé de professionnels du monde de la musique qui sélectionnera 6 candidats. Le mercredi 23 mai 2012, soir de la demi-finale du tremplin qui aura lieu à la MAC (campus de Bordeaux), le jury national sélectionnera les trois finalistes et remettra un prix d'un montant de 100 euros à chacun des trois groupes non retenus. Le jeudi 24 mai 2012, soir de la finale du tremplin qui aura lieu sur le campus de Bordeaux, le jury attribuera un prix à chaque finaliste.

Les frais d'hébergement et de déplacements seront pris en charge par l'organisateur. La finale se déroulera en plein air (si le temps le permet), en première partie d'une tête d'affiche nationale.

Les prix sont :

- **premier prix : 2 000 euros**
- **deuxième prix : 1 000 euros**
- **troisième prix : 500 euros**

ART. 10 L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

13 JANVIER 2012

Règlements et inscriptions sur les sites de vos CROUS et du CNOUS,
sur www.culture.cno.us.fr et dans les services culturels des CROUS

CROUS participants :

CROUS AIX-MARSEILLE

Service culturel
31 avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence cedex 3
04 42 93 47 69
www.crous-aix-marseille.fr

CROUS AMIENS

Service culturel et communication
25 rue Saint-Leu - BP 541
80005 Amiens cedex 1
03 22 71 24 06
www.crous-amiens.fr

CROUS BESANÇON

Service culturel
38 avenue de l'Observatoire
BP 31021
25001 Besançon cedex 3
03 81 48 46 08
www.crous-besancon.fr

CROUS BORDEAUX-AQUITAINE

Service culturel
Maison d'activités culturelles
Domaine Universitaire-Village 3
33608 Pessac cedex
05 56 80 78 28
www.crous-bordeaux.fr

CROUS CAEN

Maison de l'étudiant
Avenue de Lausanne
BP 85153 - 14070 Caen cedex 5
02 31 56 60 96
www.unicaen.fr/crous

CROUS CLERMONT-FERRAND

Service culturel
25 rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand cedex 1
04 73 34 44 16
www.crous-clermont.fr

CROUS CORSE

Service culturel
22 avenue Jean Nicoli - BP 55
20250 Corte
04 95 45 32 25
www.crous-corse.fr

CROUS CRETEIL

Service culturel
70 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil cedex
Tél. 01 45 17 46 73
www.crous-creteil.fr

CROUS DIJON

Service culturel
Théâtre Mansart
94 boulevard Mansart
21000 Dijon
03 80 38 15 04
www.crous-dijon.fr

CROUS GRENOBLE

Service culturel
351 allée Hector Berlioz
Domaine universitaire - BP 84
38402 Saint-Martin-d'Hères cedex
04 56 52 88 44
www.crous-grenoble.fr

CROUS LILLE

Service culturel
74 rue de Cambrai
59043 Lille cedex
03 20 88 66 12
www.crous-lille.fr

CROUS LIMOGES

39G rue Camille Guérin
87036 Limoges cedex
05 55 43 17 05
www.crous-limoges.fr

CROUS LYON-SAINT-ÉTIENNE

Service culturel
59 rue de la Madeleine
69365 Lyon cedex 07
04 72 80 13 63
www.crous-lyon.fr

CROUS MONTPELLIER

Service culturel
2 rue Monteil - BP 5053
34033 Montpellier cedex 1
04 67 41 50 09
www.crous-montpellier.fr

CROUS NANCY-METZ

Service action culturelle
75 rue de Laxou
54042 Nancy cedex
03 83 91 89 01
www.crous-nancy-metz.fr

CROUS NANTES

Service culturel
2 boulevard Guy Mollet - BP 52213
44322 Nantes cedex 3
02 40 37 13 28
www.crous-nantes.fr

CROUS NICE-TOULON

18 avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1
04 92 15 50 82
www.crous-nice.fr

CROUS ORLÉANS-TOURS

Service culturel
Maison de l'étudiant
Rue de Tours
45072 Orléans cedex 2
02 38 24 27 26
www.crous-orleans-tours.fr

CROUS POITIERS

Service culturel
Maison des étudiants
101 avenue du Recteur Pineau
86000 Poitiers
05 49 45 47 51
www.crous-poitiers.fr

CROUS REIMS

Centre culturel du CROUS de
Reims
Rue Rilly-la-Montagne
51100 Reims
03 26 04 15 50
www.crous-reims.fr

CROUS RENNES

Service culturel
7 place Hoche - CS 26428
35064 Rennes cedex
02 99 84 31 63
www.crous-rennes.fr

CROUS LA RÉUNION

Service culturel
20 rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
02 62 48 95 06
www.crous-reunion.fr

CROUS ROUEN

Service communication culture
3 rue d'Herbouville
76042 Rouen cedex 1
02 32 08 50 07
www.crous-rouen.fr

CROUS STRASBOURG

Service culturel
1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg cedex
03 88 21 28 40
www.crous-strasbourg.fr

CROUS TOULOUSE

58 rue du Taur - BP 7096
31070 Toulouse cedex 7
05 61 12 54 80
www.crous-toulouse.fr

CROUS VERSAILLES

145 bis boulevard de la Reine
BP 563
78005 Versailles cedex
01 39 24 52 19
www.crous-lille.fr



ville de gradignan

